



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°3125

Entrée le 28.11.2025

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 08.12.2025

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 01.12.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 28 novembre 2025

Objet : Question parlementaire n° 3125 du 29 octobre 2025 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant « Conséquences de l'arrêt du 26 février 2025 sur la double répression en matière financière ».

Madame la Ministre,

En date du 29 octobre 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre des Finances.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 8 décembre 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue